

# REGISTRE DE SÉCURITÉ

## fiche VI

### les installations techniques

extrait de : "Sécurité contre l'incendie - guide du directeur d'école" , réalisé par l'observatoire de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur

#### 1 - Leur composition

Elles comprennent:

- ? les installations électriques : l'alimentation électrique générale, c'est le cas des écoles des quatre premières catégories et lorsqu'il est nécessaire ; l'éclairage de sécurité...
- ? les installations de gaz
- ? les installations de chauffage
- ? les installations de cuisson : appareils indépendants, restaurant scolaire...
- ? les installations nécessaires à l'évacuation par exemple système d'alarme, éclairage de sécurité, désenfumage...

#### 2 - Leur vérification

##### QUELQUES RAPPELS PRATIQUES

pour les écoles des quatre premières catégories

Les installations électriques doivent être vérifiées tous les trois ans par un organisme agréé ou un technicien compétent.

Les installations de gaz doivent être vérifiées tous les ans.

Le rapport de vérification doit être joint au registre de sécurité, si besoin le demander au maire ou pour les écoles privées sous contrat au propriétaire et/ou au gestionnaire.

Vérifications	Date	Organisme vérificateur
Extincteurs		
Installations électriques		
Installations de gaz		
Installation de chauffage		
<i>Date de ramonage :</i>		

#### 3 - Leur entretien

Un contrat d'entretien, passé par le maire, le propriétaire et/ou le gestionnaire, est recommandé pour assurer la maintenance et les réparations courantes de ces installations.

Demander à la mairie une copie du contrat et des attestations de vérifications ainsi que les factures des réparations éventuelles.

#### 4 - Les installations nécessaires à l'évacuation

##### POUR ÉVACUER, IL FAUT

- \* un système d'alarme audible de tous, pour prévenir les occupants de quitter immédiatement les locaux
- \* des issues et des dégagements :
  - en nombre suffisant
  - de largeur adaptée au nombre de personnes à évacuer
  - libres (portes déverrouillées, couloirs non encombrés)
- \* des dispositifs de désenfumage : (fenêtres ou lanterneaux) pour évacuer les fumées, la chaleur et les gaz vers l'extérieur et faciliter l'évacuation des occupants)
- \* un éclairage de sécurité : pour guider l'évacuation vers la sortie si l'éclairage normal est défaillant

##### LES DIFFÉRENTS TYPES DE SYSTÈMES D'ALARME DANS LES ÉCOLES

Le système d'alarme est d'autant plus complexe que la taille de l'école est importante et que les locaux présentent des risques (internat, locaux à risques ... ).

Trois types de système d'alarme sont retenus pour les établissements d'enseignement:

- ? la présence d'un internat\* impose un système de sécurité incendie de catégorie A ;
- ? les établissements des trois premières catégories sont dotés d'un équipement d'alarme de type 2b;
- ? les établissements de quatrième et cinquième catégories sont équipés d'un équipement d'alarme de type 4.

##### QUELQUES RAPPELS PRATIQUES

###### - LE SYSTÈME D'ALARME

LES ÉCOLES DE 4ÈME ET 5ÈME CATÉGORIES ONT UN ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4  
*tambour, sifflet, cloche*

###### - L'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

LES ÉCOLES DES QUATRE PREMIÈRES CATÉGORIES DOIVENT AVOIR UN ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DU TYPE C  
NON PERMANENT = blocs autonomes d'éclairage de sécurité par exemple.

LES ÉCOLES DE 5ÈME CATÉGORIE DOIVENT METTRE A LA DISPOSITION DU PERSONNEL DES LAMPES ÉLECTRIQUES PORTATIVES.

Il est rappelé que les salles de repos des écoles maternelles ne sont pas considérées comme des internats au sens de la réglementation contre l'incendie.